

République française
Département du Pas-de-Calais
COMMUNE DE SEMPY

Séance du vendredi 15 décembre 2023

Date de la convocation: 06/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal WIDEHEM,

Membres en exercice :

11

Présents : 11

Votants : 11

Présents : Pascal WIDEHEM, Martine BABINSKI, Ludovic CUISSOT, Didier FRANCKHAUSER, Nicolas MARIETTE, Cédric MARTIN, Michel MERLIER, Guillaume MERLOT, Nathalie PHILIPPE, Sébastien POHIER, André SANTUNE

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Michel MERLIER

2023_074 - Objet : PROJET EOLIEN S.A.S. DES ORCHIDEES COMMUNE DE ST DENOEU

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que conformément aux dispositions de l'Article 9 de l'arrêté de la préfecture du Pas de Calais du 23 octobre 2023 concernant l'ouverture de l'enquête publique pour la demande d'exploitation d'un parc éolien sis sur le territoire de la commune de SAINT DENOEU présentée par la S.A.S. EOLIENNES DES ORCHIDEES, il y a lieu de délibérer pour donner l'avis sur cette demande.

Après concertation le conseil municipal a voté :

- 8 voix "Pour"
- 2 voix "Contre"
- 1 Abstention

en faveur du projet "SAS EOLIENNES DES ORCHIDEES" de SAINT-DENOEU

Fait et délibéré à SEMPY, les jours, mois et an que dessus

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 22/12/2023
et publié ou notifié
le 22/12/2023



Sous Préfecture de Montreuil
Date de réception de l'AR: 22/12/2023
062-216207878-20231215-2023_074-DE